

AR PREFECTURE

063-246301097-20190207-20190207_01_V2-DE
Reçu le 12/02/2019



ENTRE
DORE & ALLIER
Communauté de communes

**COMMUNAUTE DE COMMUNES "ENTRE DORE ET
ALLIER"**

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a été instauré pour les communes de plus de 3500 habitants par la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

L'article L2312 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans les communes de plus de 3500 habitants ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, la tenue d'un DOB est obligatoire dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS AU 31/12/2018

Année	Effectifs* au 31/12	Statut du personnel						Participation employeur (mutuelle et transport)	Charges de personnel (chap 012)	% du budget (DF réelles)
		Titulaires			Contractuels					
		A	B	C	A	B	C**			
2001	2	1		1				0	45351.82	2.67%
2002	2	1		1				0	49278.75	2.41%
2003	2	1		1				0	56133.43	3.10%
2004	2	1		1				0	58102.24	3.30%
2005	3	1		1	1			0	85761.16	4.90%
2006	3	1		1	1			0	98552.34	5.61%
2007	3	1		1	1			0	106688.19	3.85%
2008	4	1	1	1	1			0	135500.87	4.45%
2009	4	2	1	1				0	177902.71	5.05%
2010	4	2	1	1				0	170812.84	4.95%
2011	5	2	1	1			1	0	175614.21	4.03%
2012	6	2	1	1	1		1	0	179655.71	4.04%
2013	6	2	1	1	1		1	666.85	219814.19	4.47%
2014	7	3	2	1	1			841.4	262628.41	5.12%
2015	11	3	2	1	2	3		1092.84	452388.16	8.32%
2016	13	3	2	1	2	4	1	1499.68	524302.73	8.97%
2017	19	3	6	4	2	3	1	2010	701946.16	11.61%
2018	19	3	5	5	2	3	1	2010	757954.45	12.29%

* emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante

** emploi CAE-CUI

les emplois saisonniers n'apparaissent pas dans l'effectif mais sont comptabilisés dans les charges de personnel

LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2019

✎ En matière de **développement économique**, suite à la troisième tranche de travaux terminée en 2018 il reste à commercialiser 23 hectares (3^{ème} tranche incluse). De plus, la CCI avec le renforcement du soutien financier de la CCEDA, devrait étendre la pépinière d'entreprises avec trois modules supplémentaires dès que le plan de financement sera validé par tous les partenaires financiers. Parallèlement des actions de communication continuent d'être menées pour la commercialisation du parc d'activités. De même qu'une réflexion se poursuit sur la mise en place de services aux entreprises et aux salariés, une réservation de terrain est envisagée afin de répondre aux besoins de 500 salariés travaillant sur cette zone (restaurant d'entreprises, crèche..)

Le travail engagé en 2017 sur la requalification des zones artisanales et industrielles du Bournat, des Hautes et des Torrents se poursuit, il donnera lieu à un programme d'actions concrètes (gestion des déchets, question des friches industrielles, aménagements paysagers...) avec des nouveaux travaux envisagés du fait de l'impact de l'installation de la nouvelle déchèterie en périphérie du périmètre de la ZI les Hautes. Une réflexion sera menée au 1^{er} semestre pour le financement de ces travaux.


Concernant le terrain rue de Coubertin à Lezoux, il reste toujours 944 m² de terrain à vendre.

Enfin, afin de consolider le tissu commercial, notamment dans les centres-bourgs, 4 dossiers (un à Lezoux, un à Joze et deux à Peschadoires) sont en cours de validation pour l'attribution de l'aide directe aux commerces finançant des travaux d'accessibilité et de mise aux normes en faveur du commerce mise en place par la CCEDA depuis le 1^{er} janvier 2018 en concertation avec les aides déjà existantes du programme LEADER via le parc naturel Régional Livradois-Forez (PNRLF) et de la ligne « aide aux commerces de proximité avec point de vente » de la région Auvergne Rhône Alpes.


Parallèlement, la CCEDA apporte son soutien aux actions d'animations commerciales en mettant l'accent sur la communication et la mise en réseaux des

~~commerçants. De même qu'elle~~ a décidé de renouveler l'opération / animation « week end exquis » dont la première édition a eu lieu avec succès en octobre 2018.

Enfin, afin de préserver et dynamiser l'agriculture locale, la CCEDA souhaite développer les circuits courts et valoriser les produits locaux. Pour ce faire, il est envisagé de travailler localement avec les structures en présence sur le territoire.

 En matière de **développement touristique**, la CCEDA maintient sa participation à la maison du tourisme via une délégation renouvelée pour 2019/2020/2021. Un travail sera mené avec la Maison du tourisme conformément avec le nouveau projet de territoire afin d'accompagner les porteurs de projet et conforter l'initiative privée en matière d'hébergement.

Aussi, la CCEDA participera à la mise en valeur des pistes cyclables et des chemins de randonnées (GR 89 chemin de Montaigne avec Thiers Dore et Montagne) à l'échelle supra communautaire. Elle s'engagera avec le CD63 et la région AURA dans le développement de la voie verte le long de l'Allier (VR70 actuellement discontinuée), le tracé pour le tronçon « Pont du Château – Vichy » est à définir sur notre territoire en 2019 (essentiellement communes de Joze, Crevant-Laveine, Vinzelles et Culhat). Il peut être un levier de développement touristique et économique au sein du pôle métropolitain Vichy/ Clermont / Issoire.


 En matière **d'aménagement de l'espace**, pour l'instruction des ADS, la convention avec les communes membres va être modifiée et le service gratuit jusqu'à présent va être facturé aux communes à compter du 1^{er} avril 2019.

De plus, la CCEDA a réalisé en 2018 le bilan à mi-parcours du PLH élaboré en 2014. Cela a donné lieu à la mise en place d'une aide directe aux privés à destination des ménages pour l'installation d'une chaudière bois ; à ce jour aucun dossier n'a été déposé auprès des services. D'autres actions ne sont pas encore effectives. Le bilan constitue l'occasion de hiérarchiser les actions par ordre de priorité. Ainsi des actions du PLH seront mises à l'étude en 2019 comme l'aide à l'accession pour les primo-

~~accédants de logements anciens~~ vacants en centres villes, centres bourgs et hameaux d'importance équivalente au centre bourg, ou encore la subvention aux bailleurs HLM pour la production de logements locatifs sociaux, puis la participation au Programme Habiter Mieux. Des contacts avec les partenaires (ADIL, Conseil Départemental, Anah, etc.) permettront d'affiner la connaissance des besoins du territoire et de calibrer les futures actions, en lien avec les dispositifs existants (Programme d'Intérêt Général départemental entre autres).

La CCEDA est engagée depuis 2014 avec les Communautés de Communes fusionnées du Livradois Forez dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Un important travail conduit en 2017 et 2018 par le PNRLF sur les territoires et relativement à toutes les thématiques prévues a permis d'élaborer le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et de Document d'orientations et d'objectifs (DOO) approuvés en 2018. Cette réflexion en matière de planification rentre dans une phase déterminante, le SCOT dont l'enquête publique est en cours sera arrêté au 1^{er} semestre 2019 pour une application en 2020. Il deviendra de fait opposable aux documents d'urbanisme (PLU...). Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de se préparer et d'engager la réflexion sur le PLU Intercommunal à partir des éléments issus du SCOT concernant la CCEDA.

De plus, la CCEDA engagée aux côtés d'autres intercommunalités dans le pôle métropolitain Clermont /Vichy /Issoire renforcera son engagement dans la démarche de réorganisation de cette structure. Ainsi, nous serons attentifs aux enjeux liés à la rivière Allier, aux enjeux de mobilité et aux enjeux liés au numérique pour lesquels les besoins et attentes des habitants sont croissants notamment sur notre territoire.

 Enfin **en matière d'environnement**, la CCEDA approchant le seuil des vingt mille habitants, il conviendrait de poursuivre la réflexion sur le Plan Climat Air Energie territorial afin de participer à la transition écologique et énergétique menant à l'énergie positive. Il est prévu que la CCEDA s'engage dans le développement d'aires de covoiturage en lien avec les concessionnaires d'autoroutes (Vinci) et de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

✍ En 2018, en matière de politique du logement et du cadre de vie, en accord avec la définition de l'intérêt communautaire, la CCEDA poursuivra son soutien financier aux bailleurs sociaux via les garanties d'emprunts pour la construction de logement sociaux neufs et travaillera à l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs pour une durée de six ans.

✍ Suite à la prise de compétences « maison des services au public » (MSAP). La CCEDA a signé le Schéma d'accessibilité aux services publics avec l'Etat et engagera donc la réflexion sur les services à mettre en place en complément de ceux offerts à la MDA. Ainsi, il est envisagé le lancement d'une étude de faisabilité afin de connaître les besoins du territoire et les services à mettre en place dans des domaines divers comme la santé (service de garde des médecins), la solidarité, l'habitat...

✍ Concernant l'entretien et la gestion des voiries d'intérêt communautaire (voie romaine et voirie d'accès au château de Ravel), la CCEDA poursuivra ses actions d'entretien courant en collaboration avec les communes riveraines. Un travail sera mené avec les propriétaires riverains de la voie romaine afin de sécuriser certaines portions (notamment les ponts) et de modifier la réglementation de la circulation. Des travaux de renforcement des deux ponts seront effectués suite au diagnostic réalisé par les services du CD63.

✍ En matière d'assainissement non collectif, le service SPANC, géré en régie directe depuis juillet 2015 et réorganisé en 2017 donne entière satisfaction dans la réponse aux usagers notamment avec la prise de compétence en matière de réhabilitation. Dix-huit dossiers de réhabilitation ont été instruits par le service et ont été validés par l'agence de l'Eau Loire Bretagne ; ils sont en attente de validation par le CD63.

De plus, dans le cadre de la compétence « **gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)** » prise en 2018, un important travail de préparation de transfert de compétences a été mené avec les structures en présence afin de déterminer l'organisation de cette compétence en régie, en délégation ou via la voie du transfert. La compétence serait ainsi répartie sur la Vallée de la Dore avec le Syndicat Mixte du PNRLF qui deviendrait EPAGE et avec la Communauté Billom Communauté en portage direct (régie) ou via l'ingénierie du CD63 pour la partie Litrou /Jauron. Enfin, rien n'est décidé concernant le Val d'Allier avec l'Etat et le Conservatoire des Espaces Naturels. Des dépenses devant être engagées en 2019, il conviendra de réfléchir à la mise en place de la taxe GEMAPI.

Parallèlement ; suite à la prise de la compétence « **eau** » au 1^{er} janvier 2019 la CCEDA a nommé les représentants aux syndicats d'alimentation en eau potable Dore Allier et Basse Limagne au titre de la « représentation/substitution » et souhaite participer aux réflexions menées par ces syndicats.

Enfin, concernant la compétence « assainissement collectif » et dans l'attente de la position des communes membres au titre de la minorité de blocage, une étude de faisabilité pourrait être lancée en cas de besoin en partenariat avec le CD63.

La CCEDA, propriétaire et gestionnaire de multiples équipements et bâtiments (terrains de tennis couverts, aire d'accueil des gens du voyage et pôle commercial), veillera à leur bon maintien en état en effectuant les travaux d'entretien nécessaires. La gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage est déléguée en prestations de services à Hacienda pour une nouvelle période 2019/2020/2021, de même que la gestion des terrains de tennis à l'association SCL tennis de Lezoux pour une nouvelle période 2019/2020/2021.

Concernant les terrains de tennis, d'importants travaux d'investissement concernant le relamping seront entrepris au 1^{er} semestre 2019.

Concernant les équipements sportifs des communes membres à vocation intercommunale et les équipements des services de la petite

~~enfance/enfance/adolescence~~ la CCEDA pourrait apporter un partenariat dans le cadre du nouveau projet de territoire et dans le respect des capacités financières de la CCEDA.

Enfin, il est important que la CCEDA travaille avec ses communes membres sur des pistes de mutualisation des consultations des marchés publics et les mises en concurrence pour l'entretien des voiries, des bâtiments communaux et pour l'achat de matériels et fournitures courantes.... La compétence juridique devra accompagner cette action et il conviendra d'affiner le cadre de ce nouvel emploi.

✍ Dans le cadre de sa compétence **culture**, la communauté de communes mettra fin à la prise en charge des frais de transport des écoles primaires pour les activités sportives et les dépenses de transport pour les activités de loisirs organisées par les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) à la fin de l'année scolaire 2018/2019 (juin 2019).

D'autre part, la communauté continuera de participer à l'organisation d'une saison culturelle partagée à l'échelle intercommunautaire avec la communauté de communes Thiers Dore Montagne.

De même, suite à l'ouverture de la médiathèque intercommunale en juin 2017, une évaluation sera conduite. Afin de faire face à l'accueil des publics variés et aux différentes sollicitations le service constitué de huit agents recrutera en début d'année un médiateur des publics. Une réflexion devra être lancée quant au projet d'établissement, au regard des demandes toujours croissantes du public en terme de médiation numérique, d'accueil des services supplémentaires... Cette réflexion sera menée conjointement avec celle des besoins dans le cadre de la nouvelle compétence MSAP.

De plus, des échanges sont prévus autour de la politique culturelle avec le CD63 et le musée départemental de la céramique, de même que cette réflexion abordera la question de l'enseignement musical, culturel et artistique.

✍ En matière d'enfance et de jeunesse, une évaluation du service du Pôle accueil petite enfance mis en place depuis le 1^{er} janvier 2017 sur les antennes de Joze,

~~Crovan, Lozoux et Pochadoires~~ pour l'accueil des professionnels de la petite enfance, les familles et l'organisation des ateliers d'éveil et animations thématiques en direction des assistants maternels sera menée.

Parallèlement la CCEDA va mener en 2019 une étude globale et transversale afin d'affiner la connaissance du territoire, d'optimiser la gestion des structures de la petite enfance face aux besoins constants des familles afin d'apporter une réponse publique adaptée. Concernant la couverture du territoire au niveau des CLSH, afin d'organiser un service homogène et de permettre aux familles de choisir librement le lieu d'accueil, il conviendra de réfléchir à l'élargissement de la compétence « enfance/jeunesse ».

✍ En matière de **communication**, la communauté continuera son action de promotion du territoire avec un programme de communication par service.

En conclusion, l'année 2019 sera une année de travail importante en termes de prises de nouvelles compétences, de lancement d'études de faisabilité et de mise en œuvre du nouveau projet de territoire. La mise en œuvre des nouvelles compétences ainsi que la mutualisation de certains services entraîneront la mise en place d'un pacte fiscal et financier entre la CCEDA et ses communes membres (travail sur les leviers de fiscalité, l'attribution de compensation, les fonds de concours...). Il conviendra de retrouver des marges de manœuvre et d'optimiser les recettes afin de poursuivre le développement de la CCEDA et mettre en œuvre les projets et actions du nouveau projet de territoire.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le

Le Président,